

L'homosexualité passible de la prison à vie en Ouganda

dimanche 22 décembre 2013, par Le Monde.fr (Date de rédaction antérieure : 21 décembre 2013).

Le parlement ougandais a voté vendredi 20 décembre une loi rendant l'homosexualité et sa promotion passibles d'emprisonnement à vie.

L'Union européenne a « regretté », vendredi 20 décembre, l'adoption, le même jour, par le Parlement ougandais, d'un projet de loi durcissant drastiquement la répression de l'homosexualité. La chef de la diplomatie européenne, Catherine Ashton, a exhorté Kampala à « *faire respecter le principe de non-discrimination* ». Human Rights Watch et Amnesty International ont également dénoncé cette « *grave violation des droits de l'homme* ».

La nouvelle loi, adoptée à une écrasante majorité par le Parlement, doit être soumise au président Yoweri Museveni. Elle prévoit des peines allant de deux ans de prison à la réclusion à perpétuité pour les homosexuels récidivistes. « *C'est une victoire pour l'Ouganda. Je suis heureux que le Parlement ait voté contre le mal* », s'est félicité le député à l'origine de la nouvelle législation, David Bahati, ajoutant qu'une clause extrêmement controversée, qui prévoyait à l'origine la peine de mort pour quiconque serait surpris une seconde fois au cours d'un acte homosexuel et pour des rapports dont un des partenaires serait mineur ou porteur du sida, avait été supprimée de la version finale.

« JE SUIS OFFICIELLEMENT DANS L'ILLÉGALITÉ »

L'homosexualité est déjà interdite en Ouganda, mais la nouvelle loi durcit les peines et criminalise la promotion publique de l'homosexualité, y compris les discussions de groupes militants. Elle intervient dans un pays où le christianisme est très vivace et où le sida a causé des ravages terribles. Les hommes et les femmes homosexuels, tenus pour des boucs émissaires, y sont fréquemment soumis à des menaces et des violences.

Des militants des droits de l'homme y ont rapporté des cas de viols collectifs de lesbiennes. En 2011, un militant des droits des homosexuels, David Kato, avait été poignardé à mort chez lui après la publication dans un journal de noms, photos et adresses d'homosexuels sous le titre : « *Pendez-les !* » « *Je suis officiellement dans l'illégalité* », a commenté le militant gay Frank Mugisha après le vote de vendredi.

La veille, une législation antipornographie, qui interdit tout ce qui laisserait voir des zones érogènes « *comme les seins, les cuisses, les fesses* », avait également été adoptée. Elle interdit aussi « *tout comportement érotique ou tout acte indécent* » et proscrit les vêtements « *provocants* ». Les spectacles d'artistes dénudés seront de ce fait interdits à la télévision et Internet sera surveillé.

Service international (avec AFP et Reuters)

P.-S.

* LE MONDE | 21.12.2013 à 11h44 • Mis à jour le 21.12.2013 à 11h45.